

DEC172595INSB

Décision portant nomination de M. Eric Marechal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale » et nommant M. Norbert Rolland directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2017, M. Eric Maréchal, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5168, en remplacement de M. Norbert Rolland, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC 172587DR 11

Décision portant nomination de M. William REGAIRAZ aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR 5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Arnaud LUCOTTE, Directeur du LPSC ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées, délivrée à M. William REGAIRAZ le 18 mai 2017 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT local du 3 juillet 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. William REGAIRAZ, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28 septembre 2017.

Article 2 : Missions

M. William REGAIRAZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. William REGAIRAZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

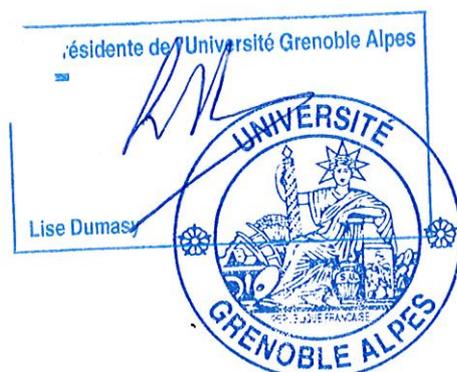
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28/08/17

Arnaud LUCOTTE
Directeur du LPSC

Le Directeur du LPSC


Arnaud LUCOTTE



Visa du Délégué Régional du CNRS
Le Délégué régional

Jérôme PARET
Visa du chef d'établissement partenaire

